

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE PMR

1- ATTESTATION DE PRISE EN CONSIDERATION DU CADRE LEGAL DES DEMANDES DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (DMA*)

Mr et Mme _____

Client(s) du logement n° B108

situé au sein de la résidence LUMINEA à SAINT JEAN DE MONTS, certifie(nt) avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant les normes PMR*, sur les logements neufs selon le décret n° 2015-1770 du 24 décembre 2015 (décret consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/>).

Ce décret introduit la possibilité pour le Client d'un logement neuf d'avoir recours à des travaux modifiant l'accessibilité, à sa demande, afin de permettre l'adaptation du logement à ses besoins.

Cette possibilité est toutefois encadrée pour permettre l'adaptabilité future du logement par des travaux simples et pour garantir que le logement puisse être visité par une personne handicapée, quel que soit son handicap.

- Demande(nt) au Maître d'Ouvrage de modifier la distribution de leur lot
- Déclare(nt) avoir pris connaissance de la notice d'accompagnement et en accepter les termes
- Se déclare(nt) informé(s) que les modifications envisagées rendent leur logement non conforme à la réglementation d'accessibilité PMR*
- Prends(nent) acte que les modifications demandées, seront soumises au respect des conditions fixées par le décret n° 2015-1770 du 24 décembre 2015, à savoir :

L'objet de la demande de modification ne devra pas avoir pas d'incidence sur :

- Les éléments de structures,
- Les chutes d'eau, les alimentations en fluide, les canalisations d'alimentation en eau, d'évacuation d'eau et alimentation de gaz,
- Les réseaux aérauliques (VMC) situés à l'intérieur des gaines techniques appartenant aux parties communes du bâtiment,
- Les entrées d'air,
- Le déplacement du tableau électrique du logement.

- Déclare(nt) être informé(s) que ces adaptations devront faire l'objet d'une notice de réversibilité dans laquelle le Maître d'Ouvrage indiquera les travaux à réaliser afin de rendre le logement à nouveau conforme à la réglementation

Date et signature du Client(s) :

*DMA : Demande de modification de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
*PMR : Personnes à mobilité réduite

2 - DEMANDE EXPRESSE DU (DES) CLIENT(S) DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE PMR*

Mr et Mme _____

Résidence : LUMINEA

Logement : B108

- Localisation - pièce(s) concernée(s) :
Chambre + séjour

- Description de la demande de modification impactant l'accessibilité PMR* :
Création d'un placard dans la chambre + réduction de la chambre au profit du séjour

- Plan de vente schématisant la demande annexé :

Un plan de vente schématisant les modifications souhaitées doit impérativement accompagner votre demande faute de quoi nous ne serions pas en mesure de la traiter.

Date et signature du Client :

*PMR : Personnes à mobilité réduite

3- NOTICE DE REVERSIBILITE (NR)

Les « travaux de réversibilité » sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 et 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015.

Ils ne peuvent toutefois porter sur les travaux référencés dans le point 1 de la demande de modification de l'accessibilité PMR datée et signée par vos soins.

1. Description des travaux souhaités modifiant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Pièces concernées : Chambre + séjour

Description de la demande du Client : Création d'un placard dans la chambre + réduction de la chambre au profit du séjour

2. Nature des interventions nécessaires pour permettre la réversibilité du logement :

2-1 NATURE DES TRAVAUX

- Dépose du placard de la chambre (portes, socle, aménagement)
- Décalage de la cloison chambre/séjour en créant un décroché dans le séjour pour agrandir la chambre
- Modification d'éléments électriques (plafonnier, interrupteurs, prises, etc.) y compris dévoiement attente électrique en plafond suite suppression du placard et modification de la cloison séjour/chambre
- Reprises sols + plinthes de la chambre et du séjour
- Reprises peintures murs/plafonds de la chambre et du séjour

2-2 INCIDENCE DES TRAVAUX DE REVERSIBILITE

- Intervention sur l'installation électrique
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements de sols
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements muraux
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements de plafond
 - Oui
 - Non

Date et signature du (des) Client(s) :

Date et signature de la SCCV SIMON

PLAN DE VENTE



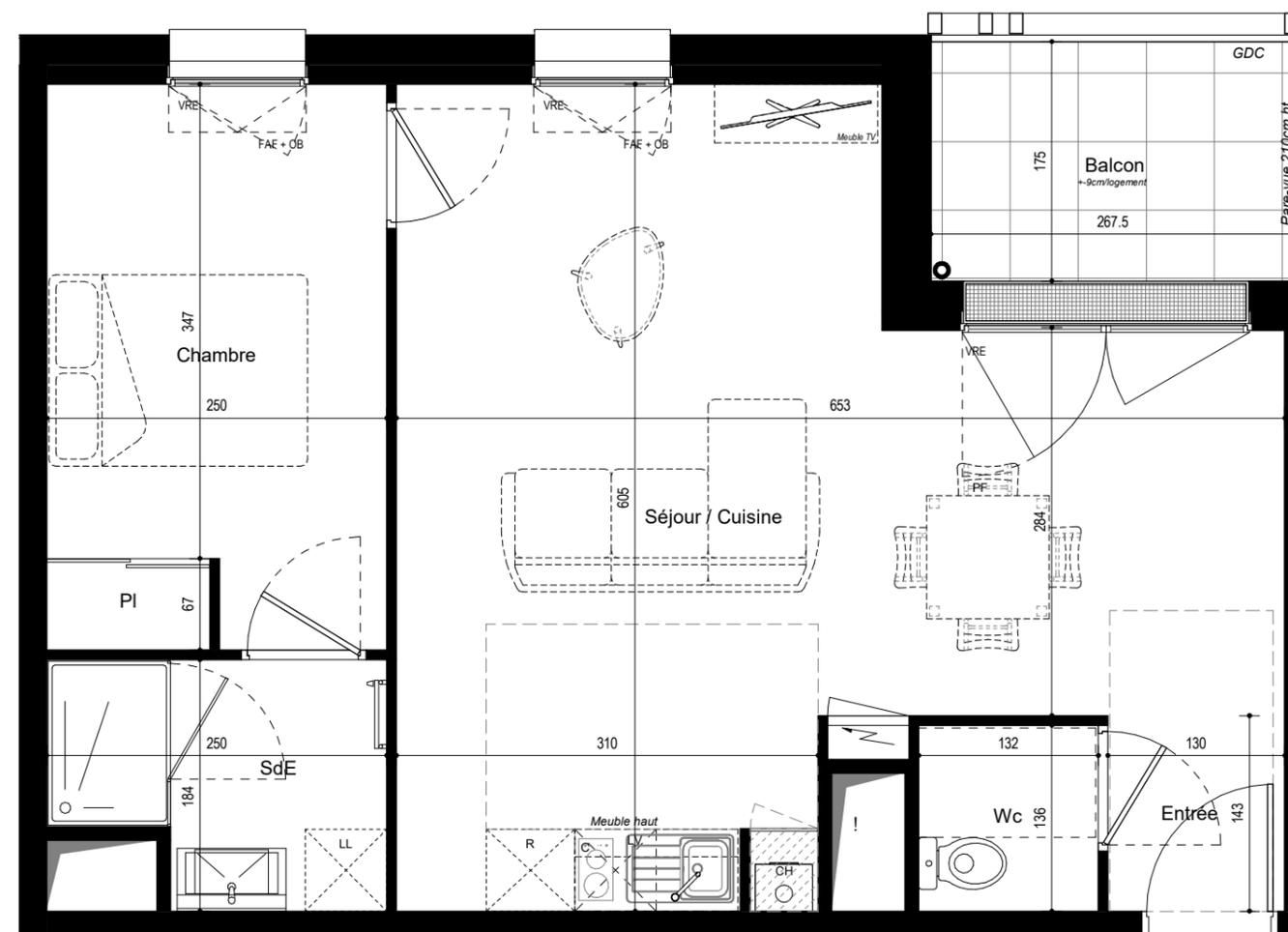
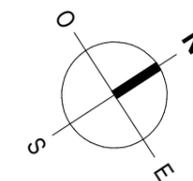
LUMINEA

Saint-Jean-de-Monts
Rue Henri SIMON - SAINT-JEAN-DE-MONTS

Niveau	Logement	Type
R+1	B108	T2

PIECES	SURFACES
Entrée	1.86 m ²
Séjour / Cuisine	29.23 m ²
Chambre + PI	10.30 m ²
SdE	4.04 m ²
Wc	1.80 m ²
TOTAL	47.23 m²

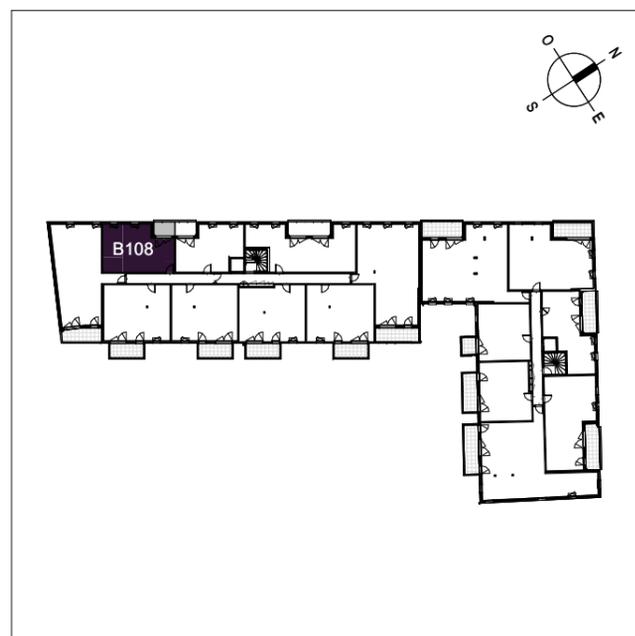
Balcon	4.68 m ²
--------	---------------------



T2 - B108



Localisation



Légende

- Entrée principale du logement
- Tableau électrique
- Chaudière
- Emplacement lave-vaisselle
- Emplacement lave-linge
- Emplacement réfrigérateur
- Emplacement cuisson
- Placard
- Fenêtre
- Porte fenêtre
- Oscillo-battant
- Volet roulant
- Volet roulant électrique
- Fenêtre à allège vitrée fixe
- Garde-corps
- Sèche serviette
- Soffite et faux plafond
- Gaine technique
- Caillebotis
- Cloison démontable

Date de Mise à jour : 31/05/2021

PLAN DE VENTE



LUMINEA

Saint-Jean-de-Monts
Rue Henri SIMON - SAINT-JEAN-DE-MONTS

Niveau	Logement	Type
R+1	B108	T2

PIECES	SURFACES
Entrée	1.86 m ²
Séjour / Cuisine	27.88 m ²
Chambre	11.67 m ²
SdE	4.04 m ²
Wc	1.80 m ²
TOTAL	47.25 m²

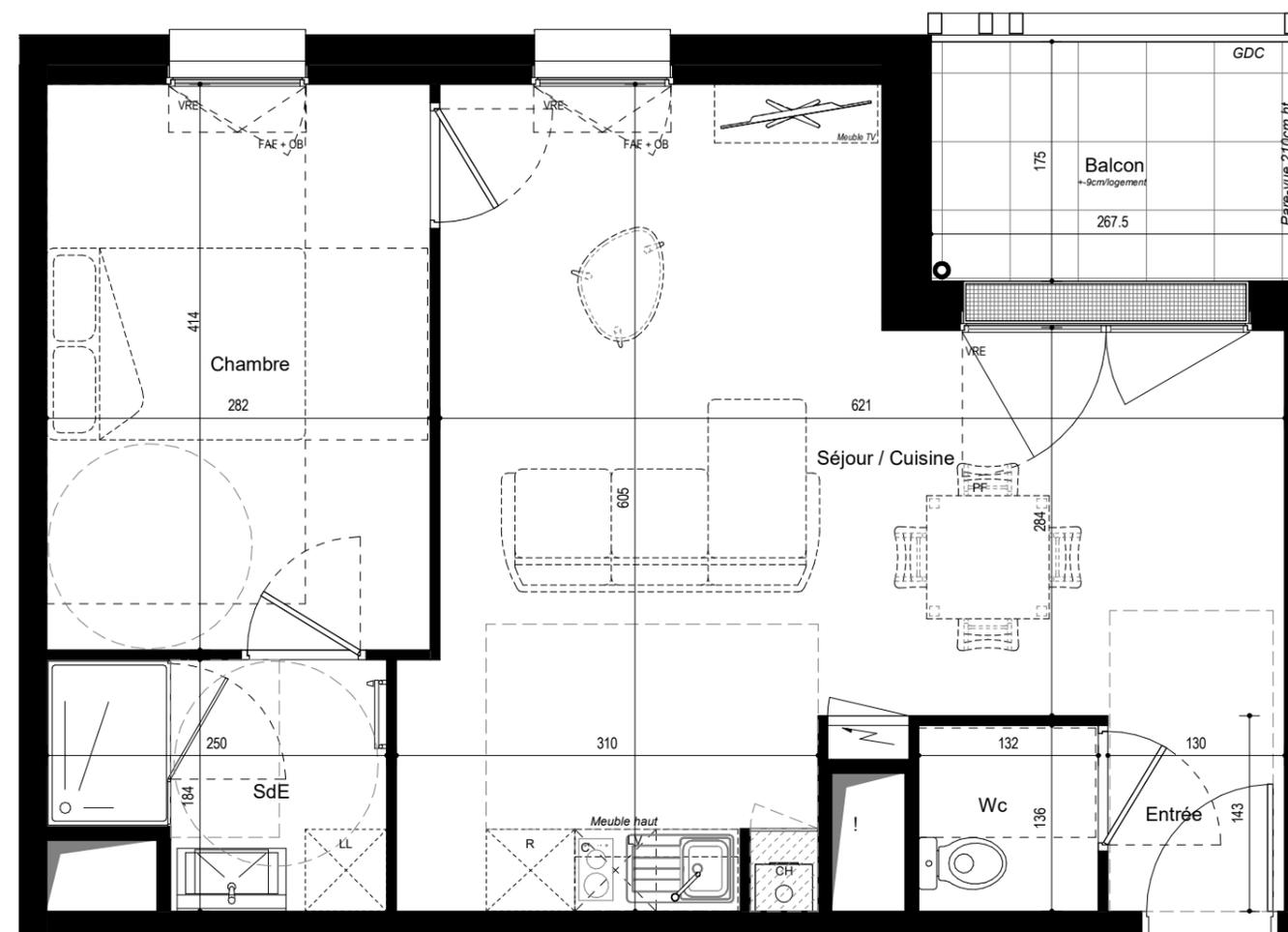
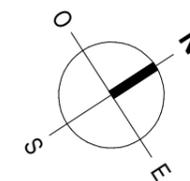
Balcon	4.68 m ²
--------	---------------------

Version PMR

Légende

- Entrée principale du logement
- Tableau électrique
- Chaudière
- Emplacement lave-vaisselle
- Emplacement lave-linge
- Emplacement réfrigérateur
- Emplacement cuisson
- Placard
- Fenêtre
- Porte fenêtre
- Oscillo-battant
- Volet roulant
- Volet roulant électrique
- Fenêtre à allège vitrée fixe
- Garde-corps
- Sèche serviette
- Soffite et faux plafond
- Gaine technique
- Caillebotis
- Cloison démontable

Date de Mise à jour : 10/06/2021



T2 - B108



Localisation

